



Grenoble, le 2 mars 2015

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Isère

à

Mesdames et messieurs
les directeurs et directrices d'écoles

Mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Division
des Élèves
(D.E.L.)

Réf N°211/JC/AMP/2014-2015

Affaire suivie par :

Élisabeth LATAPIE
IEN Prélémentaire
Coordonnatrice du dossier
LV 1er degré

Nicolas PICOD
Conseiller Pédagogique
Langues vivantes

Josiane CONGIO
Chef de la Division des élèves
Téléphone
04 76 74 79 48
Télécopie
04 76 74 78 20

Courrier électronique :
ce.38i-del-dir@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 1

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Objet : admission en sections internationales :
allemand - anglais - arabe - espagnol - italien - portugais

Réf. : ■ Décret n° 2006-1193 du 29 septembre 2006
■ Arrêté du 11 mai 1981
■ Code de l'éducation art. D421-131 à D421-143

ADMISSION EN SECTIONS INTERNATIONALES A L'ECOLE ELEMENTAIRE

I – Sections internationales : langues et écoles concernées

ALLEMAND

école de la Houille Blanche – 7 rue de la Houille Blanche
Grenoble - ☎ : 04 76 96 51 75
Permanences téléphoniques de la directrice :
L. Ma. J. V. de 9 H à 11H30 et de 14 H à 17 H
Me. de 9 H à 11H30
et rencontres sur rendez vous
Ce.0382911h@ac-grenoble.fr

ANGLAIS

école de la Houille Blanche – 7 rue de la Houille Blanche
Grenoble - ☎ : 04 76 96 51 75
Permanences téléphoniques de la directrice :
L. Ma. J. V. de 9 H à 11H30 et de 14 H à 17 H
Me. de 9 H à 11H30
et rencontres sur rendez vous
Ce.0382911h@ac-grenoble.fr

ARABE

école Menon – 9 rue Hébert
Grenoble - ☎ : 04 76 42 70 69
Permanences téléphoniques de la directrice :
L. Ma. J. V. de 8H30 à 11H30 et de 13H45 à 16 H
Me. de 8H30 à 11H30
et rencontres sur rendez-vous
Ce.0380578x@ac-grenoble.fr



ESPAGNOL

école Bizanet – 51/53 avenue Maréchal Randon
Grenoble - ☎ : 04 76 42 00 66
Permanences téléphoniques du directeur :
L. Ma. J. V. de 8H30 à 11H30 – 13H30 à 17H30
Me. de 8H30 à 11H30
et rencontres sur rendez-vous
Ce.0382286d@ac-grenoble.fr
Site web : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/bizanet.grenoble/>

ITALIEN

école Jean-Jaurès – 9 cours Jean-Jaurès
Grenoble - ☎ : 04 76 46 41 80
Permanences téléphoniques du directeur :
L. Ma. Me. J. V. de 9 H à 11 H - L. Ma. J. V. 14 H à 17 H
et rencontres sur rendez-vous
Ce.0382801n@ac-grenoble.fr

PORTUGAIS

école Anthoard – 3 rue Anthoard
Grenoble - ☎ : 04 76 96 69 34
Permanences téléphoniques de la directrice :
L. Ma. J. V. de 9 H à 11H30 et de 14 H à 17 H
Me. de 8 H30 à 11H30
et rencontres sur rendez-vous
Ce.0382925y@ac-grenoble.fr

II – Modalités d'admission

Les candidatures doivent être adressées au directeur de l'école concernée, suivant la langue demandée

AVANT LE 24 AVRIL 2015

(le cachet de la poste faisant foi).

Les parents doivent transmettre :

- une lettre indiquant :
 - les nom et prénoms de l'enfant
 - sa date de naissance
 - le nom et l'adresse du responsable légal de l'enfant à qui les courriers relatifs à l'admission seront adressés
 - le numéro de téléphone personnel et professionnel
 - le nom et l'adresse de l'école fréquentée
 - le niveau de la classe fréquenté
 - une adresse électronique est souhaitée
- 3 enveloppes timbrées, libellées à l'adresse de la famille.
- toutes pièces permettant d'apprécier l'aptitude de l'élève à suivre les enseignements spécifiques de cette section (attestation de séjour à l'étranger, mention d'un apprentissage précoce de la langue étrangère à l'école maternelle par exemple).

La liste des candidatures sera arrêtée et transmise à la DASEN par les directeurs d'écoles pour le :

30 avril 2015



Les élèves seront convoqués le :

3 juin 2015

pour une épreuve orale destinée à apprécier leur niveau de connaissance de la langue étrangère considérée pour les élèves français et de la langue maternelle et du français pour les élèves étrangers.

Les convocations adressées aux familles indiqueront la date et l'heure de passage des épreuves. Les parents seront informés par courrier, avant la fin de l'année scolaire, de la suite donnée à la candidature de leur enfant.

Pour les familles arrivant de l'étranger dans le courant de l'année scolaire, deux autres sessions sont organisées (une 2^{ème} session aura lieu le 4 septembre 2015 et une 3^{ème} session aura lieu le 5 janvier 2016). Les critères et les conditions d'admission sont identiques pour les 3 sessions.

Je vous remercie de porter ces informations à la connaissance des familles à minima par voie d'affichage et dès réception de la présente circulaire.

Dominique FIS ✓